

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

Membres :

- en exercice	45
- présents	25
- représentés	15
- excusés	5
- votants	40

Secrétaire de séance : Madame Audrey RONDINI-GILLI

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2021/06/30-55

OBJET : Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2020

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à seize heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 22 juin 2021, se sont réunis Hôtel communautaire - Salle Martine-Canapa - 2 rue Blaise Pascal à COGOLIN (83310), sous la Présidence de M. Bernard JOBERT, Vice-président.

Membres présents :

Bernard JOBERT	Jacki KLINGER	Lucie LAFEUMA
Thomas DOMBRY	Patricia PENCHENAT	Patricia AMIEL
Stéphan GADY	Mireille ESCARRAT	Jean-Maurice ZORZI
Laurent GIUBERGIA	Patrick HERMIER	Véronique LENOIR
Roland BRUNO	Didier SILVE	Thierry GOBINO
Jean PLENAT	Anne KISS	Isabelle CARBON
Céline GARNIER	Frédéric CARANTA	Maxime ESPOSITO
Sylvie GAUTHIER	Catherine HURAUT	
Audrey RONDINI-GILLI	Catherine BRUNETTO	

Membres représentés :

Marc Etienne LANSADÉ donne procuration à Audrey RONDINI-GILLI
Alain BENEDETTO donne procuration à Anne KISS
Sylvie SIRI donne procuration à Bernard JOBERT
Christophe ROBIN donne procuration à Céline GARNIER
Gilbert UVERNET donne procuration à Patricia PENCHENAT
Christiane LARDAT donne procuration à Patricia PENCHENAT
Franck THIRIEZ donne procuration à Jacki KLINGER
Jennifer DUBAS-PICHON donne procuration à Stéphan GADY
Aline CHARLES donne procuration à Laurent GIUBERGIA
Cécile LEDOUX donne procuration à Thomas DOMBRY
Michel LE DARD donne procuration à Isabelle CARBON
Julienne GAUTIER donne procuration à Thierry GOBINO
Michèle DALLIES donne procuration à Véronique LENOIR
Valérie MORA donne procuration à Mireille ESCARRAT
Frédéric BLUA donne procuration à Catherine BRUNETTO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_55-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Membres excusés :

Vincent MORISSE
Philippe LEONELLI
Anne-Marie WANIART

Philippe BURNER
Michel PERRAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_55-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Délibération n° 2021/06/30-55

OBJET : Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2020

Le rapporteur expose :

Le Compte administratif comprend les réalisations de l'exercice, les reports de l'exercice antérieur, les restes à réaliser en section d'investissement.

Le Compte administratif 2020 du budget annexe « Service Public d'Assainissement non Collectif » est concordant au compte de gestion de la trésorerie principale de Grimaud.

Le Conseil communautaire,

Vu les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 du CGCT ;

Vu l'article 107 de la loi NOTRe qui modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes ;

Vu l'instruction comptable M49 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 44/2020-BCLI du 30 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n°2015/06/17-08 du Conseil communautaire du 17 juin 2015 portant création du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;

Vu le budget primitif et les décisions modificatives du budget annexe SPANC de l'exercice 2020 ;

Vu le compte de gestion établi par le comptable public des recettes et dépenses du budget annexe SPANC pour l'exercice 2020 ;

Vu la note de présentation retraçant les informations financières essentielles de la Communauté de communes ;

CONSIDÉRANT que le Conseil communautaire est réuni sous la présidence de M. Bernard JOBERT, Vice-Président, délibérant sur le Compte administratif 2020 dressé par monsieur Vincent MORISSE, président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

CONSIDÉRANT que monsieur le président s'est retiré au moment du vote, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, en sa qualité de président lors de l'exercice considéré.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 31 mai 2021.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission « finances, budget, marchés publics » du 7 juin 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_55-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DONNER ACTE au président de la présentation faite du Compte administratif pour l'exercice 2020, dont les résultats s'établissent comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	449,55	0,00	449,55
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	35 781,58	0,00	35 781,58
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	31,98	0,00	31,98
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
<i>Dépenses d'exploitation total</i>		36 263,11	0,00	36 263,11

RECETTES D'EXPLOITATION		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	49 750,00	0,00	49 750,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	0,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	262,50	0,00	262,50
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
<i>Recettes d'exploitation total</i>		50 012,50	0,00	50 012,50
Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		12 486,87		12 486,87

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_55-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)	0,00	0,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
<i>Dépenses d'investissement total</i>		0,00	0,00	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	120,80	0,00	120,80
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
<i>Recettes d'investissement total</i>		120,80	0,00	120,80

L'arrêté des comptes au terme de cet exercice, permet de dégager les résultats suivants :

Résultat reporté 2019 : exploitation = + 12 486,87
investissement = + 120,00

Résultat de l'exercice 2020 : exploitation = + 13 749,39
investissement = + 120,80

Résultat de clôture 2020 à reporter : exploitation = + 26 236,26
investissement = + 240,80

Article 3 :

DE CONSTATER l'absence de restes à réaliser.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_55-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Article 4 :

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE « Service Public d'Assainissement Non Collectif »
2020
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

RESULTAT DE L'EXERCICE			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	120,80	40 470,00	40 590,80
Titres de recettes émis	120,80	50 012,50	50 133,30
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	240,80	52 956,87	53 197,67
Mandats émis	00,00	36 263,11	36 263,11
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020			
Excédent	120,80	13 749,39	13 870,19
Déficit			
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2019)			
Excédent	120,00	12 486,87	12 607,67
Déficit			
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020			
Excédent	240,80	26 236,26	26 477,06
Déficit			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_55-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

RESTES A REALISER 2020	
RECETTES	00,00
DEPENSES	00,00
<i>BESOIN DE FINANCEMENT</i>	00,00
<i>EXCEDENT DE FINANCEMENT</i>	00,00

Résultat du vote : à la majorité avec 39 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).

Signé : Vincent Morisse, président

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_55-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021